ŒUVRE DES PUPILLES ORPHELINS ET FONDS D'ENTRAIDE DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE

LES COUREURS ONT DU ❤

#LESCOUREURSONTDUCOEUR

RÈGLEMENT

QUATRIÈME ÉDITION

La société SB Consult organise en collaboration avec la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France l'opération « Les coureurs ont du cœur ». Cette mobilisation n'est pas une compétition sportive mais une action solidaire afin de réunir le plus de fonds possible au profit de l'œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs pompiers de France.

ARTICLE 1 :

Date : du 20 juin 2021 à 00h00 au 4 juillet 2021 20h00

MARCHER/COURIR pour l'œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs pompiers de France.

Distance de votre choix

A parcourir seul ou à plusieurs en respectant les règles de distanciation.

Fournir la trace GPS pour les distances supérieures à 15km

ARTICLE 2 :

Engagements : Tous les acteurs de ce challenge s'engagent sur le site : le-sportif.com

Inscriptions ouvertes à partir du 20 juin 00h00 et cela jusqu'au 4 juillet 20h00
Le tarif de l'engagement est de 6€. (+ 99 centimes de frais bancaires) Tous les bénéfices de l'opération seront reversés à l'œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs pompiers de France.

Une autorisation parentale sera signée pour les mineurs.

Attention : Tout engagement nécessite l'acceptation et le strict respect de la charte de bonne conduite. Les informations recueillies seront communiquées à la Fédération Française des Sapeurs-Pompiers à des fins d'émissions de reçus fiscaux pour les dons supplémentaires. Ces reçus seront uniquement pour les personnes qui résident sur le territoire français. A l'issue de leur inscription, les participants reçoivent un email de confirmation intégrant un lien qui leur sert à enregistrer la distance réalisée.
Possibilité de télécharger votre diplôme attestant de votre mobilisation avec votre distance kilométrique.

ARTICLE 3 :

ASSURANCE :
Tous les engagés déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommage corporels. Ce n'est pas une compétition, c'est une opération solidaire et tous les participants participent sous leur entière responsabilité pour tout dommage que ce soit. L'activité physique demande un entraînement adapté et tous les participants doivent déclarer formellement leur état de forme physique pour réaliser la distance choisie. En souscrivant à l'opération les participants déclarent être informés de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité. Ils dégagent la société SB Consult, organisatrice de l'événement, de toutes responsabilité pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de l'opération « Les coureurs ont du cœur ».

ARTICLE 4 :

ANNULATION :
En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle, d'évolution des règles de confinement ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier la date pour l'enregistrement des performances ou d'annuler la session de running sans que les acteurs puissent prétendre à une réparation du préjudice.

En cas d'annulation, tous les bénéfices seront reversés à l'œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs pompiers de France.

ARTICLE 5 :

Droit à l'image :
UTILISATION D'IMAGE

Tous les participants autorisent les organisateurs de l'opération « Les coureurs ont du cœur » ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL
Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations. Les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires.
Les informations recueillies sont enregistrées dans une base de données pour la gestion des newsletters. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation: par email à l'adresse contact@sambonaudo.com, ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à SB Consult– LES COUREURS ONT DU CŒUR– 694 route des Veys- 83390 CUERS. Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures – jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

ARTICLE 6 :

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement, de la charte 2021 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

EN SOUTIEN À

ŒUVRE DES PUPILLES ORPHELINS ET FONDS D'ENTRAIDE DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE

LES COUREURS ONT DU ❤

LESCOUREURSONTDUCOEUR